

Chaque-Mars 2002 (1)

Document
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION
CHARGÉE DE L'ÉVALUATION DES MANÈGES DES LITTÉRAIRES PROPOSÉS
En 2002

Président

Commission pour la promotion littéraire et la diffusion des œuvres de la littérature en France, créée par la loi n° 2000-105 du 13 février 2000 relative à la modernisation de l'enseignement, et par la loi n° 2000-106 du 13 février 2000 relative à la modernisation de l'enseignement, et par la loi n° 2000-107 du 13 février 2000 relative à la modernisation de l'enseignement.

La commission a été constituée par la loi n° 2000-105 du 13 février 2000 relative à la modernisation de l'enseignement, et par la loi n° 2000-106 du 13 février 2000 relative à la modernisation de l'enseignement, et par la loi n° 2000-107 du 13 février 2000 relative à la modernisation de l'enseignement.

Elle a pour mission de proposer au ministre de l'Éducation nationale les œuvres de la littérature qui doivent être inscrites au programme de la classe de première.

Président
